

Prescription par délibération communautaire du :
23/03/23
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/24
Approbation par délibération communautaire du :



6.1 plan de zonage Hermé

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Bassée-Montois

Protections patrimoniales		Prescriptions diverses	
★ Bâti protégé (L.151-19 CU)	● Bâtimement susceptible	○ Linéaire commercial	○ Pluie
■ Mur ou clôture protégé (L.151-19 CU)	○ Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-41 CU)	○ Plus hautes eaux connues (PHEC) d'Île-de-France de 2014	○ Crues de la Seine 1910
● Cheminement piéton à préserver (L.151-38 CU)	○ Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (L.151-13 CU)	○ Inventaire des zones humides - IDF - 2021	○ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.
Protections paysagères et/ou écologiques		Informations et servitudes particulières :	
● Arbre protégé (L.151-23 CU)	○ Mare protégée (L.151-23 CU)	○ Espace boisé classé (L.113-1 CU)	○ Espace écologique et/ou paysagé protégé (L.151-23 CU)
● Haie ou alignement d'arbres protégé (L.151-23 CU)	○ Lisères agricoles de 50m autour des massifs boisés de plus de 100ha (inconstructibles)	○ Crues de la Seine 1910	○ Inventaire des zones humides - IDF - 2021
○ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.	○ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.	○ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.	○ Classe A: Zones humides avérées dont les limites peuvent être à préciser.

Source: cadastre 2024, DGFIP

